

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014**  
~~~~~

**MISE EN ŒUVRE DU TROISIÈME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
LA SOURCE DE LA MOSSON - MONTARNAUD
PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, M. Sébastien LAINE -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 39	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-I

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu qu'au titre du 3ème plan de restauration du patrimoine, l'opération de restauration et de mise en valeur du site de la source de la Mosson, située sur la commune de Montarnaud, a été retenue par la commission environnement du 22 novembre 2012 et le bureau communautaire du 4 février 2013,

Vu que conformément au règlement d'intervention adopté par le Conseil communautaire réuni le 24 septembre 2012, une délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit a été mise en œuvre et conclue le 19 juillet 2013,

Vu que conformément au règlement d'intervention, la communauté de communes verse un fond de concours à hauteur d'un pourcentage maximum de 25%, plafonné à 50.000 € HT par opération,

Considérant que les objectifs de cette opération sont d'une part, la mise en valeur du site avec restauration du bâtiment et le réaménagement des abords, et d'autre part, la remise en état des dispositifs hydrauliques,

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 25 000 € HT (19 000 € HT de travaux, 2 500 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre, d'études complémentaires et de frais divers, 3 500 € HT d'aléas),

Considérant que des financements peuvent être notamment sollicités auprès du Conseil Général de l'Hérault et du Conseil Régional Languedoc Roussillon,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Commune de
Montarnaud

Communauté de Communes
Vallée de l'Hérault

Plan de financement prévisionnel
MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE
MISE EN ŒUVRE DU 3EME PLAN DE RESTAURATION DU PATRIMOINE
Montarnaud - Source de la Mosson

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (HT)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (HT)	TAUX
Etudes maîtrise d'œuvre et missions annexes	2 500,00 €	10%	Conseil régional LR	5 000,00 €	20%
Travaux	19 000,00 €	78%	Conseil général de l'Hérault	7 900,00 €	30%
Aléas et divers	3 500,00 €	14%	CCVH	6 250,00 €	25%
			PART FINANCEURS	18 750,00 €	75%
			PART commune Montarnaud	6 250,00 €	25%
TOTAL HT	25 000,00 €	100%	TOTAL HT	25 000,00 €	100%
TOTAL TTC (TVA 20%)	30 000,00 €		TOTAL TTC (TVA 20%)	30 000,00 €	

- d'approuver le fond de concours intercommunal correspondant à 25 % du montant Hors taxe de l'opération et dans la limite de 50 000 euros HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil Régional Languedoc Roussillon et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 929 le 11/02/2014
Publication le 11/02/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 11/02/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmc165513-CC-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

